

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit : **ACCOR ACCOFREEZE S68**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation commerciale : Lubrifiant compresseur (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fournisseur **ACCOR LUBRIFIANTS SA**

Adresse : 8 Rue du Mans - BP 30406 - 49304 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.41.75.26.70

Télécopie : 02.41.62.67.02

Contact e-mail : emilie.auribault@accor-lubrifiants.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) :

<http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 4: H413

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquette Conforme à La Norme (CE) N° 1272/2008 (CLP) :****Pictogramme(s) de danger :**

Aucun

Mention d'avertissement :

Aucune

Mentions De Danger :

H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence - Prévention

P273: Éviter le rejet dans l'environnement

Conseils de prudence - Intervention

Aucuns

Conseils de prudence - Stockage

Aucuns

Conseils de prudence - Elimination

P501 - Eliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux, conformément à la réglementation nationale

2.3. Autres Dangers

PBT: Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Identité chimique: BENZENE, C14-30-ALKYL DERIVATIVES

Numéro CAS: 68855-24-3

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau: Se laver immédiatement avec du savon et de l'eau.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement l'oeil avec de l'eau. S'il persiste une gêne, appeler un médecin.

Ingestion: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Ne rien administrer par la bouche à une victime qui perd conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Rincer la bouche avec de l'eau. Si la récupération rapide ne se produit pas, consulter un médecin.

Inhalation: Écarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Contact avec la peau: Aucun connu.

Contact avec les yeux: Risque d'irritation et de rougeur.

Ingestion: Aucun connu.

Inhalation: Aucun connu.

Effets différés / immédiats: Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement immédiat / spécifique: Non applicable.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Moyens d'extinction appropriés à la zone incendiée. Vaporisation à l'eau. Dioxyde de carbone.

Mousse résistante à l'alcool. Poudre chimique inerte. Refroidir les conteneurs en les pulvérisant avec de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition: En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers: Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Précautions individuelles: Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité pour les détails relatifs à la protection personnelle. Tourner le conteneur qui fuit de sorte que la fuite se présente vers le haut pour empêcher que du liquide s'échappe.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Précautions pour l'environnement: Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières. Contenir le déversement en utilisant un système de rétention.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Procédures de nettoyage: Le nettoyage ne doit être exécuté que par du personnel qualifié qui connaît bien la substance spécifique. Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés. Absorption par de la terre sèche ou du sable.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections: Se reporter à la section 13 de la fiche technique de sécurité.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conditions pour la manipulation: Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Veiller à maintenir le conteneur hermétiquement fermé. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Le sol du magasin de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquides.

Emballage approprié: A ne conserver que dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Donnée non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique: Le sol du magasin de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquides.

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains: Gants imperméables.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau: Vêtement de protection imperméable.

Environnementaux: Se reporter à la législation spécifique de l'État membre pour prendre connaissance des exigences en vertu de la législation communautaire environnementale.

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide

Masse volumique à 20°C (g/cm³) : 0.869

Couleur: Incolore

Viscosité à 40°C (mm²/s) : 68

Odeur: caractéristique huile

Point d'ébullition (°C) : >300

Point éclair (coupelle fermée) (°C): >185

Point de fusion (°C) : Non déterminée

Température d'inflammation: Non déterminée

Pression de vapeur à 20°C: 6.79 hPa

Coefficient de partage (n-octanol/eau): > 3

Propriétés explosives : Ce produit n'est pas connu pour être explosif.

Propriétés oxydantes : Ce produit est une substance non-oxydante.

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Réactivité: Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse dans des conditions normales de transport ou de stockage.

Risque de décomposition suite à l'exposition aux conditions ou matières indiquées ci dessous.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Sources d'ignition. Flammes. Chaleur.

10.5. Matières incompatibles:

Matières à éviter: Oxydants forts. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations concernant les effets toxicologiques

Toxicité

Voie	Espèce	Essai	Valeur	Unités
ORAL	RAT	LD50	>10,000	mg/kg
DERMAL	RBT	LD50	>3,160	mg/kg

Contact avec la peau: Aucun connu.

Contact avec les yeux: Risque d'irritation et de rougeur.

Ingestion: Aucun connu.

Inhalation: Aucun connu.

Effets différés / immédiats: Aucun connu.

Autres informations: Non applicable.

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ecotoxicité

Espèce	Essai	Valeur	Unités
Sheepshead minnow	96H LC50	10,000	mg/l
Daphnia magna	48H EC50	>1,000	mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

OECD 301F = 58.8% (28 jours). Difficilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation éventuelle.

12.4. Mobilité dans le sol

La destination finale des produits ayant réagi est le sol / sédiment.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

· Elimination des déchets:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA : Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

Non réglementé

· IMDG

Non réglementé

· **IATA**

Non règlementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR**

Non règlementé

· **IMDG, IATA**

Non règlementé

14.4. Groupe d'emballage

Non règlementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Autres informations : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non déterminé.

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Directives réglementaires européennes :

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant

ACCOR ACCOFREEZE S68

Remplace la version du 22/11/2012

FDS :810-126630-180816

18/08/2016

Page 9 sur 9

les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Indications des modifications

Toutes les sections: 18/08/2016

Symboles et phrases de dangers utilisés dans ce document à la section 3:

H413 – Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.